



## Union Syndicale des Douanes-FO

### Transfert des missions fiscales, un jeu de dupes

Par note du 30 septembre 2024, la DG informait les services que le transfert de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), compte tenu « d'impératifs de sécurisation et également de l'ampleur des travaux préparatoires », serait décalé au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et que son périmètre était ajusté !

L'**USD-FO** a toujours affirmé que **transférer une fiscalité**, uniquement quantitative et dépendante de plus de la qualité des utilisateurs ou des process industriels, vers une administration (la DGFIP) qui n'a pas la culture du contrôle des marchandises, constituait **un non-sens fiscal** et représentait **un risque majeur pour les finances publiques**.

A la lecture de cette note, pour schématiser, on se rend compte que **la DGFIP recevra les déclarations fiscales les « plus simples »** (mises à la consommation en sortie d'entrepôt suspensif) **et encaissera les recettes en découlant**.

**La DGIFP** pourra donc afficher en termes de communications une gestion et des perceptions de recettes fiscales de plusieurs dizaines de milliards d'euros supplémentaires par an « **sans trop d'efforts** » !

En effet, **les services douaniers** seront **en charge de l'essentiel du travail** à savoir :

- **le contrôle de l'assiette des déclarations** transmises à la DGFIP
- **le contrôle et la gestion du déclaratif lié à la filière exonération** (dépôts d'avitaillement aérien et marin, filière GNR, process industriel ....).

**Ce travail de « l'ombre »** sera éminemment moins porteur en termes de communication que la perception de plusieurs dizaines de milliards d'euros de recettes fiscales.

En conséquence, l'**USD-FO** demande que :

- **l'assiette et le déclaratif dépendent d'une seule administration à savoir la DGDDI, aux fins de sécurisation fiscale !!**
- **soient revus les effectifs dédiés au contrôle de la TICPE qui ont souffert depuis des années de ce transfert qui n'en finit plus !**

Certains se réjouissent parce qu'il n'y aura pas de transfert d'emploi douanier à la DGFIP en 2025, mais restons prudents. Cette nouvelle confirmée par le directeur général n'exclut pas des transferts dans les années suivantes.



## Union Syndicale des Douanes-FO

On nous promet que le protocole d'accompagnement des agents restructurés au titre du TMF sera prolongé d'autant : encore heureux !!!

Les discussions se poursuivent entre la direction générale et les directions interrégionales pour se partager la misère, c'est à dire les quelques postes épargnés par ce transfert décalé.

Parce que le travail ne manque pas ! Le gazole non routier (GNR), inventé pour calmer la fronde des agriculteurs, est la dernière « usine à gaz » que des bureaux sonnés par le transfert des missions fiscales doivent assumer. Une réglementation complexe, des opérateurs inexpérimentés, une énième application informatique, voilà ce qui nous est réservé.

L'**USD-FO** demande à la direction générale un état clair et précis du calendrier de transfert et des blocs de mission cédés ou conservés par la douane.

L'**USD-FO** demande un véritable bilan de ce transfert inutile et coûteux. La direction générale pourra-t-elle prouver que la DGFIP assure un niveau de recouvrement identique à celui de la douane, en termes de sommes récupérées ? La question est d'importance, à l'heure où les pouvoirs publics cherchent désespérément des recettes fiscales et où les collectivités locales voient leurs ressources se réduire.

La douane est le « bon élève » que l'on félicite pour ses résultats mais qui reçoit toujours les mauvais points !

L'**USD-FO** refuse que la douane serve de variable d'ajustement de décisions prises en dépit du bon sens et de marchandages incertains.

**Lisez, partagez, adhérez !**  
Contactez vos élus

**SND-FO**

01 47 70 31 21 [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr)  
[fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr)



**SNCD-FO**

46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS [www.sncd.info](http://www.sncd.info) 09 63 43 59 87  
[sncd.siege@douanes.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douanes.finances.gouv.fr)